FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

INSTITUTION FINANCIERE MULTILATERALE DE GARANTIE

RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2011

SIEGE SOCIAL

- 617, Avenue du Président KARL CARSTENS PL 005
- B.P. 382 NIAMEY - NIGER
- Quartier Plateau - Commune I
- Téléphone : (227) 20 72 26 32/33/34
- Fax (227) 20 73 30 44
- Site Web: www.fonds-solaf.org
- E-mail : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne

SOMMAIRE

- **Présentation du Fonds de Solidarité Africain** **3**
- **Organes** **6**
- **Mot de la Présidente du Conseil d'Administration** **12**
- **Environnement Economique International et Africain** **15**
- **Activités Opérationnelles** **18**
- **Activités Administratives** **29**
- **Situation Financière au 31/12/2011** **34**
- **Résolutions du Conseil d'Administration et Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire** **47**

PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de participer au développement économique de ses Etats membres en facilitant la mobilisation des ressources financières en vue du financement des projets d'investissement et en faveur des institutions de micro-finance. Dans ce cadre, le FSA joue le rôle de catalyseur des systèmes financiers des pays membres en permettant aux Etats, aux entreprises tant publiques que privées ainsi qu'aux institutions de micro-finance d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne sur les marchés financiers, pour financer des projets d'investissement et des activités génératrices de revenus qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

2. VISION

Nos actions visent à renforcer l'envergure africaine du Fonds de Solidarité Africain et en faire une institution de référence dans ses différents métiers, par son professionnalisme et la qualité de ses prestations, en vue d'une contribution efficace aux efforts de développement économique et social de ses pays membres.

3. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Promouvoir le financement des investissements publics et privés dans ses Etats membres, notamment ceux des PME/PMI, en sécurisant les financements bancaires;

- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure pour le financement de l'investissement, en sécurisant les opérations de levée de ressources sur les marchés financiers ;

- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant les institutions de micro-finance à accéder aux financements bancaires ;

- Contribuer à l'émergence et au renforcement de Fonds de garantie nationaux dans les Etats membres en vue de renforcer les dispositifs d'appui aux PME/PMI.

4. INSTRUMENTS D'INTERVENTION

Les instruments d'intervention du FSA sont :

- la **garantie** des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés au financement des projets d'investissement ;

- la **bonification de taux d'intérêt** des prêts accordés aux Etats et leurs démembrements;

- l'**allongement de la durée des prêts** notamment pour les PME/PMI.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

5. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique (à l'exception du négoce) : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, industrie, télécoms et nouvelles technologies de l'information et de la communication, mines, eau et énergie, tourisme et hôtellerie, immobilier, transport, etc.

6. ETATS MEMBRES

Les Etats membres sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTROLE DU FONDS

1. ASSEMBLEE GENERALE

PRESIDENT

CENTRAFRIQUE :
Monsieur Sylvain NDOUTINGAI
Ministre d'Etat, aux Finances et au Budget

MEMBRES

BENIN :
Madame Alayi Adidjatou MATHYS
Ministre de l'Économie et des Finances

BURKINA FASO :
Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Ministre de l'Économie et des Finances

BURUNDI :
Madame Clotilde NIZIGAMA
Ministre des Finances

COTE D'IVOIRE :
Monsieur Charles DIBY KOFFI
Ministre de l'Economie et des Finances

GABON :
Monsieur Magloire NGAMBIA
Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

MALI :
Monsieur Lassine BOUARE
Ministre de l'Economie et des Finances

ILE MAURICE :
L'Honorable Xavier-Luc DUVAL, G.C.S.K
Vice Premier Ministre, Ministre des Finances et du Développement Economique

NIGER :
Monsieur Ouhoumoudou MAHAMADOU
Ministre des Finances

RWANDA :
Monsieur John RWANGOMBWA
Ministre des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :
Monsieur Abdoulaye DIOP
Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie et des Finances

TCHAD :
Monsieur Christian Georges DIGUIMBAYE
Ministre des Finances et du Budget

TOGO :
Monsieur OTETH ADJI AYASSOR
Ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et des Privatisations

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

CENTRAFRIQUE :
Madame Isabelle GAUDEUILLE
Magistrat à la Cour des Comptes

MEMBRES

BENIN :
Monsieur Alexis Bonaventure HOUEHA
Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

BURKINA FASO :
Monsieur Rémy Léopold MALGOUBRI
Directeur de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

BURUNDI :
Monsieur Nicodème NTIRANDEKURA
Conseiller Technique au Cabinet du Ministre
Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique

CENTRAFRIQUE :
Monsieur Serge OUARASSIO MONKOMSE
Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE :
Monsieur Ernest Nguessan Anouman YAOBLE
Directeur des Affaires Économiques Extérieures
et de l'Intégration (DAFEXI)
Ministère de l'Economie et des Finances

GABON :
Monsieur Fidèle MAGOUANGOU
Directeur de Cabinet du Ministre

Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

MALI :
Monsieur Bangaly N'ko TRAORE
Directeur Général de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

ILE MAURICE :
Monsieur Gérard Pascal BUSSIER
Directeur Adjoint
Ministère des Finances et du Développement Economique

NIGER :
Monsieur Gilles BAILLET
Directeur de Cabinet du Ministre
Ministère des Finances

RWANDA :
Monsieur John RWANGOMBWA
Ministre des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :
Monsieur Mor SALL
Directeur Général des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances

TCHAD :
Monsieur Haroune Abdelkerim YACOUB
Conseiller aux Affaires Financières et Budgétaires, Chargé des Finances
Présidence de la République

TOGO:
Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU
Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques
de Réformes et des Programmes Financiers
Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et des Privatisations

3. DIRECTION GENERALE

Directeur Général :
Monsieur Pierre Yaovi SEDJRO

Directeur Conseiller Juridique :
Madame Rahmata SIDIBE

Directeur des Affaires Générales (DAG) :
Monsieur Allasra NOUDJALTA

Directeur des Opérations par intérim (DOP) :
Monsieur Jean Berchmans NKURUNZIZA

Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC) :
Monsieur Jean Berchmans NKURUNZIZA

4. CONTROLEURS EXTERNES

Contrôleur Financier :

Cabinet Audit & Conseil
SIDIBE & Associés (ACSA)
Monsieur Ousmane SIDIBE
Associé Gérant
NIAMEY

Commissaires aux Comptes :

Mazars Sénégal
Monsieur Taïbou MBAYE
Administrateur Général-Associé
DAKAR
Fiduciaire Conseil et Audit (FCA)
Monsieur Nouhou TARI
Associé Gérant
NIAMEY

MOT DE LA PRESIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FSA
ADMINISTRATEUR POUR LA CENTRAFRIQUE

L'économie mondiale a été marquée en 2011 par la persistance du ralentissement de la croissance, un phénomène qui est à la fois une cause et une conséquence de la crise de la dette souveraine en Europe et des problèmes budgétaires ailleurs dans le monde et particulièrement aux Etats-Unis d'Amérique. L'impact de ce ralentissement économique mondial sur l'Afrique subsaharienne, en général, et les Pays membres du Fonds de Solidarité Africain (FSA), en particulier, reste modéré.

Dans ce contexte de persistance de la morosité économique mondiale, le Fonds s'est employé, au cours de l'exercice 2011, à consolider les actions visant à l'amélioration de son efficacité dans tous les domaines de son fonctionnement, notamment sur le plan opérationnel.

Laissant le soin au lecteur de découvrir dans la suite du présent Rapport Annuel, la quintessence de l'essentiel des activités menées par le Fonds au cours dudit exercice, je relèverai ici certains faits marquants qui méritent d'être soulignés :

- l'approbation du FSA par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en qualité de Garant agréé, dans le cadre des nouvelles règles régissant les opérations sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), une décision faisant du Fonds la toute première institution à obtenir cette approbation et qui est le témoignage de la qualité de la signature de notre Institution ;

- la modification des Statuts du Fonds en vue de la prise en compte des réformes décidées dans le cadre du renforcement de la gouvernance de notre Institution ;

- l'adoption du Plan du Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2011-2015 et du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) décliné sur trois (3) ans dans le cadre de sa mise en œuvre, affichant clairement les nouvelles grandes orientations visant à donner une meilleure visibilité aux interventions du Fonds dans ses Etats membres ;

- la création du Fonds Spécial de Bonification (FSB), afin de doter le FSA d'un instrument visant à améliorer le dispositif d'intervention en matière de bonification des taux d'intérêt, avec pour objectif de renforcer de façon significative la capacité d'intervention de notre Institution de ce domaine en faveur de ses Etats membres ;

Les activités opérationnelles du Fons ont enregistré en 2011 un bond remarquable au titre des nouvelles interventions dont le volume a atteint 26 milliards FCFA pour les opérations de garantie, contre 7,5 milliards FCFA en 2010.

L'exercice s'est clôturé sur un résultat net bénéficiaire de 269,7 millions FCFA contre un déficit de 812 millions FCFA en 2010.

Le total du bilan s'est conforté de 4,17%, passant de 24,2 millions FCFA en 2010 à 25,2 millions FCFA.

Les fonds propres effectifs de notre Institution se sont également consolidés, affichant au 31 décembre 2011 un montant de 12,27 milliards FCFA contre 10,26 milliards FCFA un an auparavant soit une croissance d'environ 20%.

Ainsi, après 2010, l'année 2011 confirme le nouveau départ amorcé par le FSA. Ce nouvel élan de l'Institution doit être maintenu, voire renforcé. A l'issue de mon mandat de Présidente du Conseil d'Administration qui a pris fin le 31 décembre 2011, j'exprime mes vifs remerciements à tous mes Collègues membres du Conseil, à la Direction Générale et à l'ensemble du Personnel du Fonds, pour l'appui inestimable qui m'a été apporté et souhaite plein succès à Monsieur Ernest Nguessan Anouman YAOBLE, Administrateur pour la République de Côte d'Ivoire, qui me succède dans les fonctions de Président de notre Conseil d'Administration au titre de l'année 2012.

Isabelle GAUDEUILLE
Présidente du Conseil d'Administration

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN

Dans ses perspectives sur l'économie mondiale mises à jour en janvier 2012, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance mondiale est menacée par les tensions grandissantes dans la zone euro et les fragilités observées dans les autres régions. Le FMI revoit ainsi à la baisse ses estimations de croissance publiées à l'automne tant pour l'année 2011 que l'année 2012. Le taux de croissance de l'économie mondiale est estimé à 3,8% en 2011 dont 1,6% pour les pays avancés et 6,2% pour les pays émergents et en développement. L'Afrique subsaharienne enregistrerait en 2011 un taux de croissance de 4,9%. Pour 2012, le FMI prévoit des taux de croissance en baisse, soit 3,3% pour les pays avancés et 5,4% pour les pays émergents et en développement avec toutefois, un taux en hausse pour l'Afrique subsaharienne, estimé à 5,5% pour 2012.

Le rapport des Nations Unies ([1]) intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale » ([2]) publié en début de l'année 2012, abonde dans le même sens que le Fonds Monétaire International. Ce rapport relève que l'activité économique a déjà ralenti considérablement en 2011 et qu'une croissance anémique est attendue en 2012 et en 2013. Le rapport pointe comme défis les plus urgents, la crise prolongée de l'emploi et l'affaiblissement des perspectives de croissance économique, en particulier dans les pays développés. Le ralentissement économique en cours est à la fois une cause et une conséquence de la crise de la dette souveraine en Europe et des problèmes budgétaires ailleurs dans le monde.

Cette crise s'est aggravée dans un certain nombre de pays européens au deuxième semestre 2011 fragilisant davantage les bilans des banques détenant de la dette publique de ces pays. Même certaines mesures audacieuses prises par les gouvernements des pays de la zone euro dans le but de restructurer de manière ordonnée la dette de la Grèce n'ont fait que renforcer les turbulences sur les marchés financiers et ont suscité de nouvelles préoccupations au sujet d'un éventuel défaut de paiement de certains grands pays de la zone euro. Les mesures d'austérité budgétaire prises en réponse à cette situation ne font qu'affaiblir davantage les perspectives de croissance et de reprise de l'emploi, tout en compliquant les efforts pour rétablir l'équilibre des finances publiques et les bilans du secteur financier.

Pour les auteurs de ce rapport, « l'éventualité de perspectives meilleures pour l'emploi et une croissance durable ne pourrait se réaliser que si les politiques actuelles venaient à être remplacées par une action bien plus décisive et concertée au niveau international. Dans un tel cas de figure, la croissance pourrait atteindre 4% en 2012 et 2013. Les pays en développement et les économies émergentes devraient continuer à stimuler l'économie mondiale dans les deux années à venir, mais leur croissance sera nettement inférieure au niveau atteint en 2010 et 2011. Malgré le renforcement des liens économiques entre les pays en développement, ils restent vulnérables au ralentissement de l'activité économique dans les pays développés.

([1]) Document produit par le « Development Policy and Analysis Division » des Nations Unies le 17 janvier 2012

([2])World Economic Situation and Prospects (WESP)

Concernant spécifiquement l'Afrique et les Etats membres du FSA, le FMI relève que l'impact du ralentissement mondial sur l'Afrique subsaharienne a été limité à quelques pays - surtout l'Afrique du Sud- et comme déjà mentionné, le Fonds estime que la production de la région devrait connaître une progression de 5,5% en 2012. Au cours de l'exercice 2011, les économies des pays membres de notre Institution s'inscrivent dans ce paysage économique avec des niveaux de croissance assez variés. La zone UEMOA a enregistré un taux de croissance estimé à 1,2% du fait principalement de la crise postélectorale survenue en Côte d'Ivoire. La croissance économique de la zone devrait s'améliorer significativement en 2012 et atteindre un taux de 6,2% selon les prévisions de la BCEAO ([3]) et du FMI. Cette hausse du taux de croissance économique en 2012, serait due selon le FMI à la normalisation de la situation en Côte d'Ivoire qui a été plus rapide que prévue, aux investissements effectués dans les infrastructures, à l'amélioration de la fourniture d'électricité au Sénégal et aux nouvelles exploitations pétrolières au Niger. Au niveau de la CEMAC, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale estimait, en janvier 2012, que la croissance économique de la zone se serait établie à 4% en 2011 et anticipait un taux de près de 6% en 2012. Les ambitieux programmes d'investissement lancés dans les infrastructures, notamment par le Gabon et le Tchad devraient avoir un impact significatif. En 2011, les deux Etats membres du FSA appartenant à la Communauté de l'Afrique de l'Est ont enregistré des taux de croissance respectifs de 4,2% pour le Burundi et de 7% pour le Rwanda ([4]). Quant à Maurice, son taux de croissance en 2011 s'est établi à près de 4,2% ([5])

Si l'on peut constater une relative bonne tenue de l'économie des Etats membres du FSA au cours de l'exercice 2011 (hors Côte d'Ivoire), il faut néanmoins souligner que l'instabilité des marchés financiers internationaux, la crise de la dette publique qui s'observe en Europe et aux Etats-Unis ainsi que la situation alimentaire préoccupante dans une bonne partie de l'Afrique Sahélienne et de l'Est, font peser de lourdes menaces sur les flux de capitaux d'aide et d'investissement et pourraient entraîner notre zone d'intervention dans une période de stagnation, voire de repli des investissements productifs. Signalons qu'après la crise politique traversée par la Côte d'Ivoire tout le long du 1er semestre 2011, un autre pays membre, le Mali, enregistre en ce début de l'année 2012, des troubles politiques et sécuritaires qui sont de nature à affecter négativement l'économie de ce pays.

([3]) Communiqué de la session du Conseil d'Administration de la BCEAO tenue à Niamey le 19 décembre 2011.
([4]) Source : 2012 CIA Factbook and other sources
([5]) Idem

ACTIVITES OPERATIONNELLES

1. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2011

1.1. Interventions en garantie

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration du FSA a approuvé les demandes de garantie ci-après, en francs CFA :

N°	PROMOTEUR	PAYS	BAILLEUR DE FONDS	MONTANT DU FINANCEMENT	MONTANT DE LA GARANTIE EN PRINCIPAL
1	Universal Carrières	BENIN	FINANCIAL-BANK BENIN (ORABANK-BENIN)	650 000 000	325 000 000
2	AKOMA SA	BENIN	BIDC	2 210 508 000	1 657 881 000
3	Bénin Préformes et Soufflage (BP&S)	BENIN	BGFI BANK BENIN	1 320 000 000	792 000 000
4	Pharmaquick SA	BENIN	BOAD	1 400 000 000	280 000 000
5	KIRA HOSPITAL SA/ swiss Clinic	BURUNDI	BCB	3 500 000 000	875 000 000
6	MILKCHEL SA	BURUNDI	BCB	1 750 000 000	440 000 000
7	La Colombe SA	BURUNDI	BANCOBU	427 915 000	342 332 000
8	TELECEL Faso	BURKINA FASO	CORIS BANK	10 000 000 000	3 500 000 000
9	ADERCI	CÔTE D'IVOIRE	BOAD	3 800 000 000	2 280 000 000
10	SIMAT	CÔTE D'IVOIRE	ECOBANK-CI	3 660 850 000	2 928 680 000
11	SEMA	MALI	MARCHE FINANCIER UMOA	6 000 000 000	3 000 000 000
12	Complexe Médical de Diagnostic et de Vaccin (CMDVSA)	NIGER	ECOBANK-NIGER	1 100 000 000	550 000 000
13	Tamara Aviation Niger	NIGER	BIA- NIGER	1 125 000 000	787 500 000
14	SONUCI	NIGER	BANQUE ATLANTIQUE-NIGER	1 292 092 350	1 033 673 880
15	Société DO Pharma	TOGO	FINANCIAL-BANK TOGO (ORABANK TOGO)	1 540 000 000	770 000 000
16	Société DO Pharma	TOGO	BIDC	2 000 000 000	1 000 000 000

17	POMAR SA	TOGO	BOAD	5 000 000 000	1 500 000 000
18	POMAR SA	TOGO	FINANCIAL-BANK TOGO (ORABANK TOGO)	3 000 000 000	1 500 000 000
19	Société Togolaise de Stockage de Gaz (STSG)	TOGO	BSIC TOGO/BENIN	2 100 000 000	1 050 000 000
20	SODEXH-SA	TOGO	BOAD	5 000 000 000	1 500 000 000
TOTAL				**56 876 365 350**	**26 112 066 880**

Ainsi, le cumul des approbations en garantie de l'exercice s'élève à **26.112.066.880** FCFA pour 20 projets contre 7.547.200.000 FCFA pour 8 projets en 2010, soit une augmentation de 18.564.866.880 F CFA en valeur absolue et de 246% en valeur relative. Cette performance traduit la relance des activités opérationnelles du FSA conformément aux objectifs du PDSMT (1) 2011-2015.

Les projets approuvés en 2011 se répartissent dans 7 pays membres du FSA comme suit, en millions de francs CFA :

PAYS	MONTANT	%
BENIN	3.054,9	11,70
BURUNDI	1.657,3	6,35
BURKINA	3.500	13,40
CÔTE D'IVOIRE	5.208,7	19,95
MALI	3.000	11,49
NIGER	2.371,2	9,08
TOGO	7.320	28,03
TOTAL	**26.112,1**	**100**

* (1) PDSMT/ Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme.

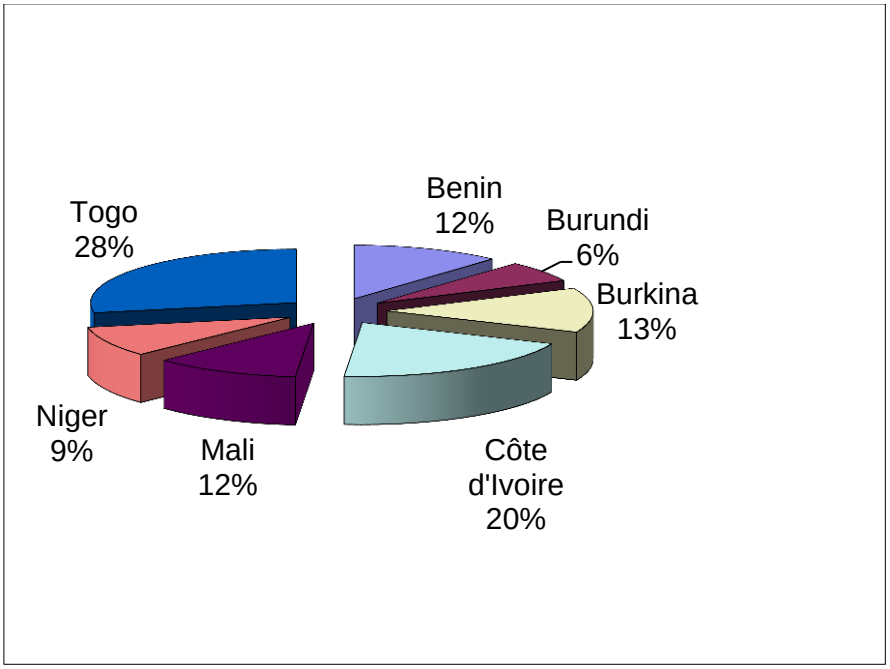

Sur le plan sectoriel, les approbations de garanties en 2011 se répartissent comme suit, en millions de francs CFA :

SECTEUR	MONTANT TOTAL DE GARANTIE EN PRINCIPAL	%
Hôtellerie et Immobilier	5.876	22,51
Industrie	5.167	19,80
Santé	5.132,9	19,65
Transports	3.716,2	14,23
Télécommunications	3.500	13,40
Développement durable	2.280	8,73
Agro-Industrie	440	1,68
TOTAL	**26.112,1**	**100**

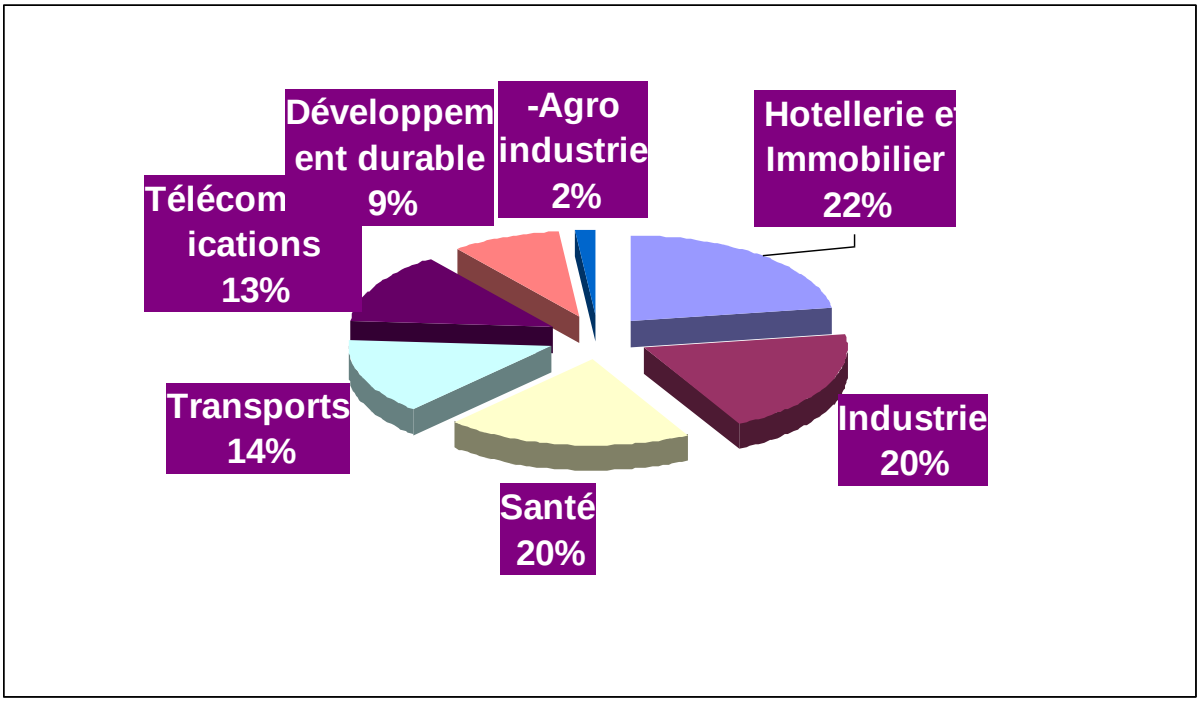

1.2. Interventions en allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2011, le FSA a approuvé une opération d'allongement de durée de prêt, à hauteur d'un montant de 566.315.904 FCFA sur une durée de 3 ans, en faveur de la société BIO-Médical Center Properties (BMCP), sur un financement de SHELTER-AFRIQUE dans le cadre du projet de construction du Complexe Doctors Plaza à Kigali (Rwanda).

2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2011

2.1 Garantie

Au 31 décembre 2011, le cumul des approbations de garanties par le FSA s'élève en principal à 259.187.665.333 FCFA, en faveur de 161 projets dans 12 des 13 Etats membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements d'environ 517,87 milliards de FCFA.

<u>Répartition entre Etats membres</u>

Le volume global des approbations de garanties (en principal) se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA (montant en millions de F CFA) :

ETAT BENEFICIAIRE	MONTANT	%
COTE D'IVOIRE	65 683	25,34
SENEGAL	42 381	16,35
MALI	40 565	15,65
BENIN	24 561	9,48
BURKINA FASO	23 989	9,26
TOGO	17 835	6,88
NIGER	15 551	6,00
BURUNDI	8 692	3,35
TCHAD	5 503	2,12
Autres Organismes	5 000	1,93
CENTRAFRIQUE	3 450	1,33
GABON	3 370	1,30
RWANDA	2 645	1,02
MAURICE	-	-
TOTAL	**259 187**	**100**

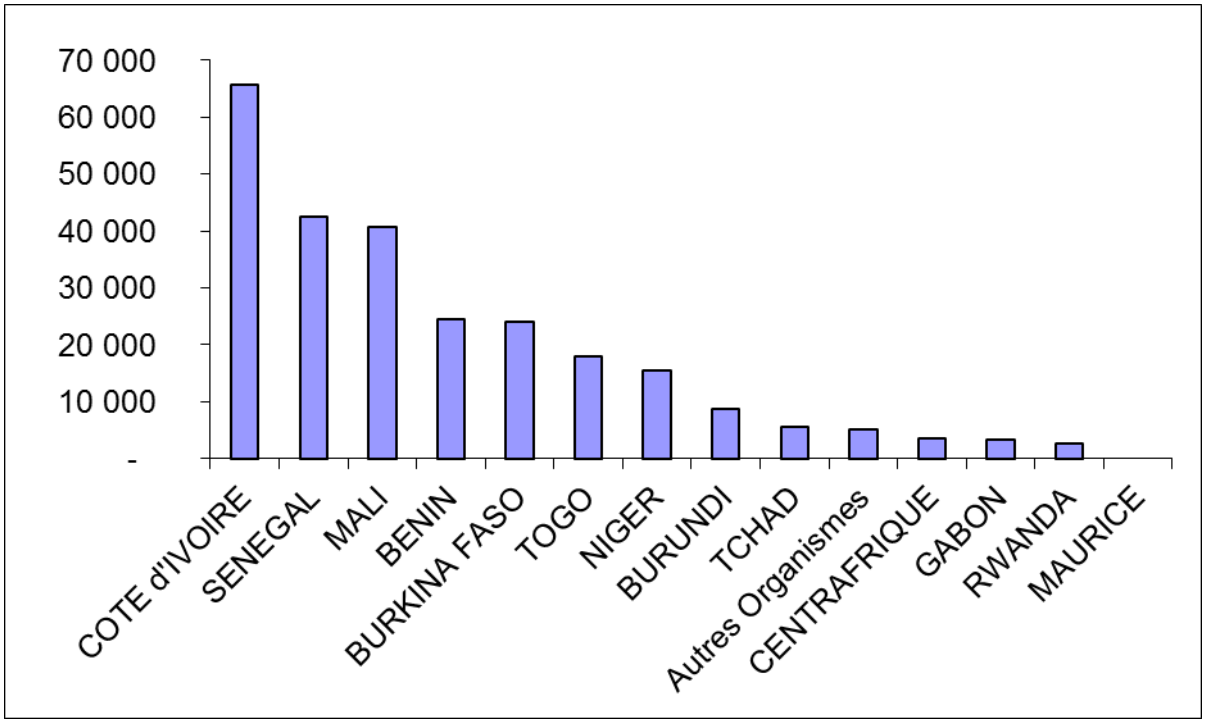

Répartition par secteur d'activité

Les approbations cumulées de garanties se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activités (montant en millions de F CFA) :

SECTEUR	MONTANT	%
Télécommunications	49.698	19,17
Energie	45.774	17,66
Agro-Industrie	37.110	14,32
Hôtellerie et Immobilier	29.711	11,46
Transports	24.805	9,57
Industrie	24.342	9,40
Finances	23.370	9,01
Infrastructures de base	15.864	6,12
Santé	5133	1,99
Développement durable	2280	0,88
Micro finance	1100	0,42
TOTAL	**259.187**	**100**

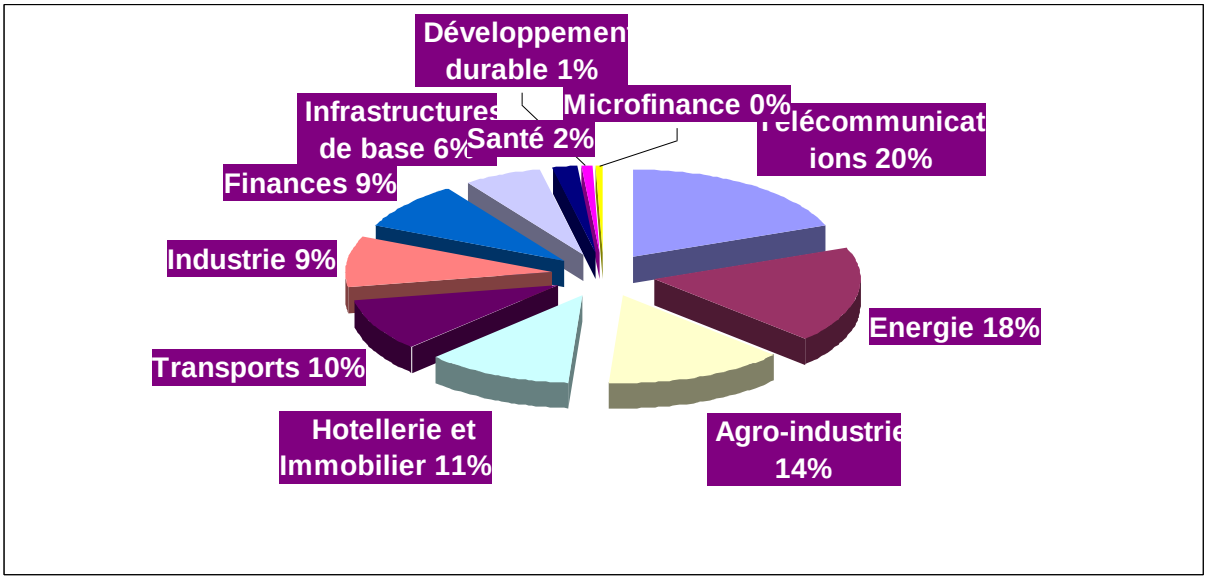

2.2. Bonification de taux d'intérêt

Le cumul des bonifications accordées par le FSA, au 31 décembre 2011, s'élève à 11 537 millions FCFA en faveur de 82 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 196 milliards F CFA.

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par le FSA se présente comme suit (en millions de francs CFA) :

Répartition entre Etats membres

ETAT BENEFICIAIRE	MONTANT	%
BENIN	2 454	21,27
MALI	1 835	15,91
BURKINA FASO	1 758	15,24
BURUNDI	1 375	11,92
NIGER	1 232	10,68
SENEGAL	1 142	9,90
TOGO	624	5,41
RWANDA	390	3,38
CÔTE D'IVOIRE	319	2,77
MAURICE	220	1,91
TCHAD	188	1,63
CENTRAFRIQUE	0	0
GABON	0	0
TOTAL	**11 537**	**100**

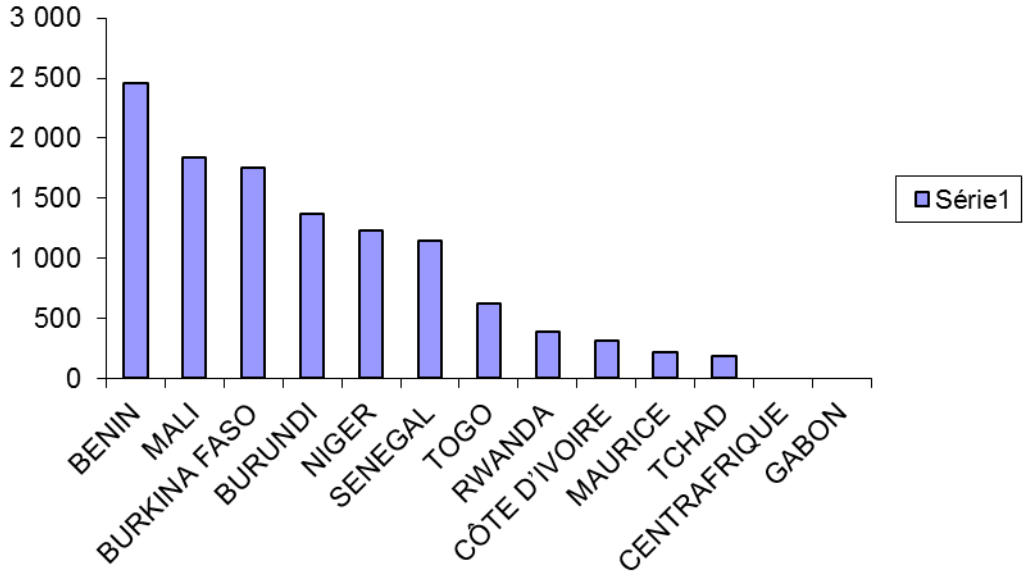

Répartition par secteur d'activité

SECTEUR	MONTANT	%
Infrastructures de base	5 399	46,80
Energie	2 147	18,61
Agro-Industrie	1 434	12,43
Industrie	1 072	9,29
Télécommunications	876	7,59
Transport	357	3,09
Hôtellerie et immobilier	252	2,18
TOTAL	**11 537**	**100**

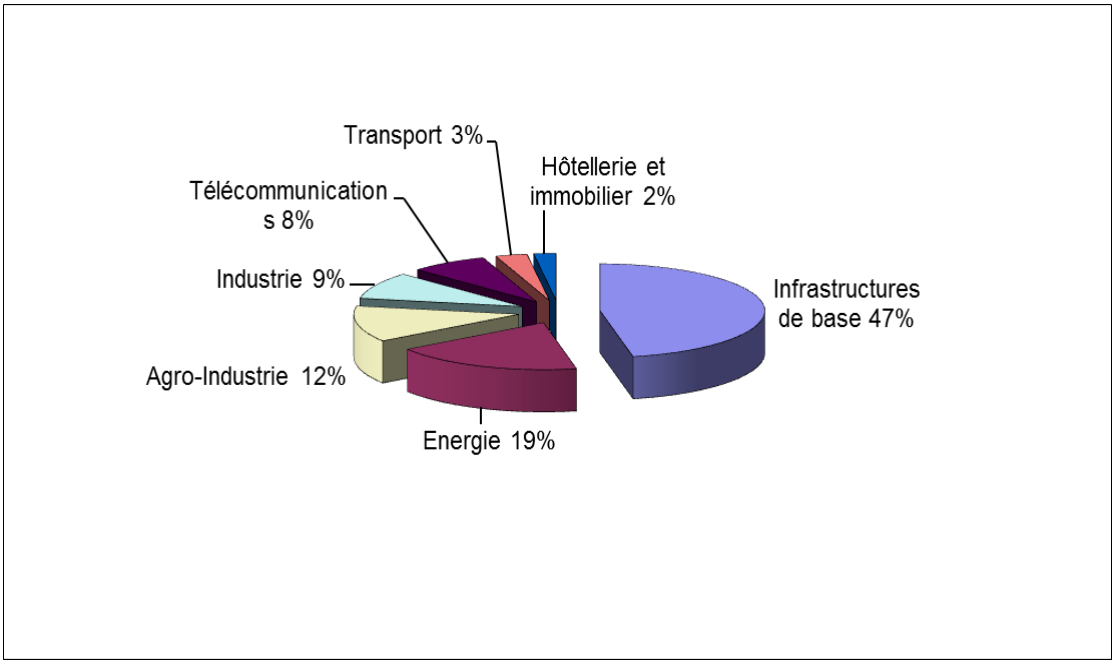

2.3. Allongement de durée de prêt

Le montant cumulé des refinancements pour allongement de durée de prêt accordés par le Fonds, au 31 décembre 2011, s'élève à 1.788.315.900 FCFA ; le montant total des financements mobilisés est de 20.769.708.000 FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Rwanda et Sénégal. Ces opérations ont concerné les secteurs suivants, en millions de francs CFA:

SECTEUR	MONTANT	%
Santé	566	31,65
Energie	500	27,96
Infrastructures de base	337	18,85
Education	305	17,06
Agro-Industrie	80	4,47
TOTAL	**1.788**	**100**

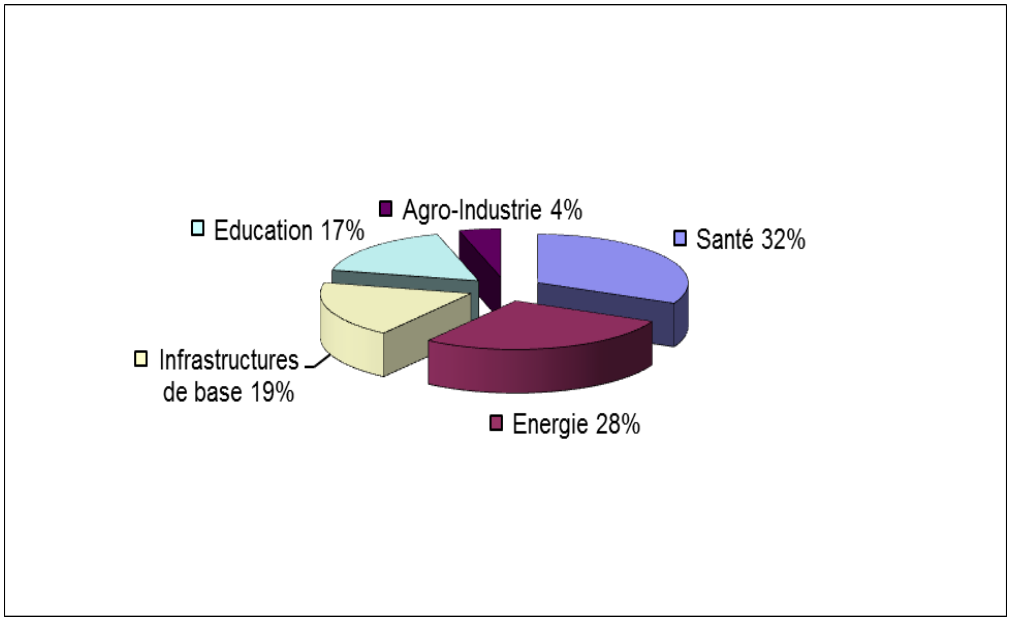

3. AUTRES ACTIVITES

Les autres activités touchant les aspects opérationnels du Fonds en 2011 ont essentiellement concerné :

a) l'approbation, par le Conseil d'Administration, du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2011-2015 du FSA dont les principaux objectifs sont :

- l'accroissement des interventions en faveur du secteur privé,
- la relance et le Développement des concours en faveur des Etats membres,
- la diversification des instruments opérationnels,
- le renforcement de l'assise financière du FSA,
- la consolidation du cadre institutionnel et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle,
- la modélisation des instruments opérationnels.

b) l'adoption, par le Conseil d'Administration, du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2011-2013 proposé par la Direction Générale dans le cadre de la mise en œuvre du PDSMT ;
c) la création effective du Fonds Spécial de Bonification (FSB) dont l'initiative a été lancée en 2010;
d) l'approbation du FSA par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en qualité de Garant dans le cadre des nouvelles règles régissant les opérations sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;

e) l'adoption par le Conseil d'Administration de l'introduction de nouvelles formes de garantie dans la gamme des produits offert par le FSA, à savoir :

- garantie de fonds propres pour accompagner les Institutions spécialisées en financement du haut de bilan;

- garantie de portefeuille au profit des banques commerciales dans le cadre de l'appui aux PME/PMI ;

- octroi de lignes de garantie aux Institutions nationales de garantie des Etats membres du FSA ;

- garantie d'opérations de restructuration financière ;

- garantie des financements à court terme spécifiques accordés par des Institutions de financement du développement.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DECISION

1.1. Assemblée Générale et Conseil d'Administration

En application de l'Accord Révisé et des Statuts du Fonds, l'Assemblée Générale des Actionnaires s'est réunie à Bangui (République Centrafricaine), le 20 mai 2011, en session extraordinaire (la première) et ordinaire (la deuxième). La Session extraordinaire a été consacrée à la modification des Statuts du Fonds de Solidarité Africain. S'agissant de la Session ordinaire, elle a été essentiellement consacrée à l'approbation des comptes et à l'affectation des résultats de l'exercice 2010.

Cette Session ordinaire de l'Assemblée Générale a été précédée, les 17 et 18 mai 2011, toujours à Bangui, de la 4ème Session Ordinaire du Conseil d'Administration du Fonds.

La 5ème Session Ordinaire du Conseil d'Administration a eu lieu les 08 et 9 décembre 2011 au Siège de l'Institution à Niamey (République du Niger) et a, entre autres décisions, adopté le budget de l'exercice 2012.

1.2. Comités Internes

Le Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières du Fonds prévoit, sous l'autorité du Directeur Général, divers Comités notamment le Comité de Direction, le Comité d'Appel d'offres, le Comité d'Achat, le Comité des Projets. Ces Comités se sont régulièrement réunis dans le cadre de leurs attributions. S'agissant particulièrement du Comité des Projets, il s'attelle à examiner et à apprécier les dossiers relatifs aux interventions du FSA sur le plan opérationnel avant leur soumission au Conseil d'Administration.

2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2.1. Situation du Personnel

L'exercice 2011 a été marqué par le départ de l'Institution, du Directeur des Opérations, nommé par le Gouvernement nigérien en qualité de Directeur Général de la Société Nigérienne d'Electricité (NIGELEC). Avec ce départ, l'effectif du personnel du FSA est de 31 Agents, au 31 décembre 2011, repartis par catégorie et par Direction comme suit :

Répartition	Cadres Supérieurs	Cadres	Agents de Maîtrise	Personnel d'Exécution	Total
Direction Générale	1	-	1	2	4
Direction des Affaires Générales	1	1	2	12	16
Direction des Finances et de la Comptabilité	1	2	2	-	5
Direction des Opérations	1	2	3	-	6
TOTAL	**4**	**5**	**8**	**14**	**31**

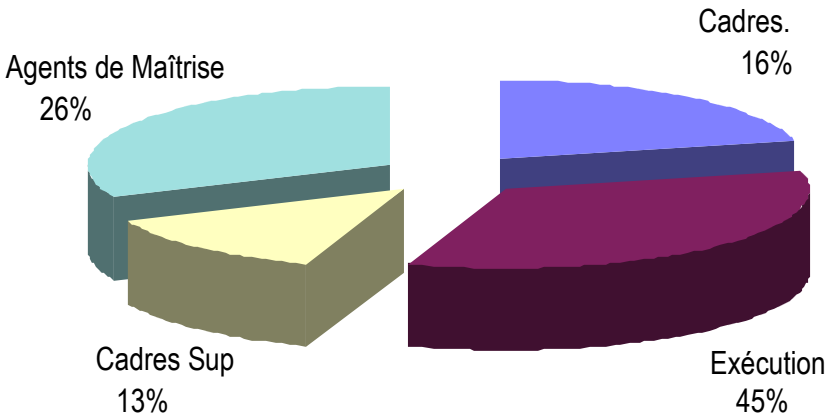

Conformément aux objectifs de renforcement des ressources humaines, en rapport avec la mise en œuvre du PDSMT, le Fonds a lancé un processus de recrutement de trois nouveaux Chargés d'Affaires confirmés. A cet effet, sept candidats ont été présélectionnés, tenant compte du profil recherché et des nationalités d'Etats membres non présentes dans les effectifs du Fonds.

2.2. Perfectionnement et renforcement des Capacités

Le Fonds a poursuivi sa politique de revalorisation des compétences internes par la formation du Personnel.

Au titre de l'exercice 2011, des Agents et Cadres de l'Institution ont participé aux séminaires et colloques ci-après :

- Atelier de formation organisé, en mai 2011 à Luanda en Angola, sous l'égide de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD), à l'attention des Professionnels des Ressources Humaines ;

- Stage de perfectionnement à l'utilisation des logiciels intégrés IBIS auprès de la société CERGI Banking Services à ABIDJAN (Côte d'Ivoire) en décembre 2011 ;

- Atelier de formation des Assistantes Administratives organisé par Afrique Challenge de Casablanca au Maroc, en décembre 2011 ;

- Séminaire sur « l'Identification des besoins en formation – Elaboration d'un plan pluriannuel de formation» organisé par Afrique Challenge de Casablanca au Maroc, en décembre 2011;

- Recyclage sur site de la Chargée de la Documentation par un Expert en Documentation et Archives, en décembre 2011.

3. GESTION DU PATRIMOINE

Les efforts de réhabilitation du patrimoine immobilier du Fonds se sont poursuivis en 2011 tant au niveau du Siège que des immeubles de résidence. Ainsi, la valeur du patrimoine de l'Institution se trouve préservée.

Comme chaque année, il a été procédé à l'inventaire physique des biens de l'Institution. Les résultats de ce travail ont permis de vérifier l'effectivité de l'affectation des biens du Fonds et d'appréhender le niveau du besoin de renouvellement et de déclassement de certains biens.

4. REPRESENTATION - COOPERATION

Au cours de l'année 2011, le Directeur Général du FSA a effectué des missions entre les deux sessions du Conseil d'Administration auprès des différents Etats et des Institutions partenaires.

A cet effet, le Directeur Général a été reçu en audience par les Autorités de tutelle de l'Institution au Bénin, au Niger, au Togo, au Gabon, au Burundi, au Mali, au Burkina Faso, en Centrafrique et au Rwanda.

Des rencontres ont eu lieu avec les Présidents de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC).aux sièges des deux Institutions basés à Lomé et avec le Vice-Président Opérations de la Banque Islamique de Développement (BID) au Siège de cette Banque à DJEDDAH. Le renforcement de la coopération entre le FSA et ces Institutions a été au centre des entretiens.

Au Pays Siège, le Directeur Général a été reçu par les Ambassadeurs du Bénin, des Etats Unis d'Amérique et de la France.

Dans le cadre de la recherche de nouvelles adhésions, les Autorités de Pays non Membres du FSA, notamment, celles de la Guinée Bissau et de la Guinée Conakry ont également accordées des audiences au Directeur Général du Fonds.

En vue d'explorer les possibilités de coopération et d'appui institutionnel, des missions ont été effectuées par le Directeur Général auprès de :

- Organisation Internationale de la Francophonie : pour explorer les possibilités de l'arrimage du FSA.

- Garant-Co à Londres : pour explorer les possibilités de coopération et d'appui institutionnel.

- Centre du Développement des Entreprises : pour bénéficier de leur assistance technique.

Le Directeur Général du Fonds de Solidarité Africain a aussi participé aux deux Forums du Club des Dirigeants des Banques et Etablissements de Crédit d'Afrique en février à Libreville (Gabon) et en juin à Budapest (Hongrie).

Le Fonds a été représenté, par son Directeur des Opérations, aux Assemblées annuelles de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Lisbonne et de la Banque Islamique de Développement (BID) à Djeddah.

Le partenariat entre la branche micro finance du Groupe FINANCIAL BANK et le FSA a été scellée par la signature, en février 2011, d'un Accord de Coopération avec FINADEV AFRICA HOLDING.

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2011

1. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2011

RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2011
Produits sur opérations financières	**101 419 518**	**253 865 209**
* Produits sur opérations de trésorerie	73 490 602	229 899 278
* Produits sur opérations titres	24 167 136	23 190 410
* Gains de change	3 761 780	775 521
Charges sur opérations financières	**5 231 550**	**7 386 770**
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 286 881	944 630
* Charges sur opérations sur titres	0	669 671
* Pertes de change	1 620 912	3 539 832
* Charges sur prestations de services financiers	1 742 408	2 232 637
* Autres charges d'exploitation bancaires	581 349	0
RESULTAT FINANCIER	**96 187 968**	**246 478 439**
Produits opérationnels	**1 003 778 744**	**1 300 302 182**
* Intérêts sur avals mis en jeu	311 852 833	378 164 799
* Intérêts sur créances sur le personnel	5 572 338	5 925 635
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	7 471 417	7 986 834
* Commissions d'aval	406 837 505	406 489 626
* Commissions d'engagements	212 263 759	486 411 898
* Autres produits d'exploitation	46 742 331	2 000 021
* Recettes diverses	13 038 561	13 323 369
Frais généraux d'exploitation	**1 039 720 120**	**1 060 302 420**
* Frais du personnel	553 575 104	544 955 897
* Autres frais généraux	486 145 016	515 346 523
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**60 246 592**	**486 478 201**
Reprises des provisions et des amortissements	**426 915 435**	**1 200 701 049**
* Reprise des provisions sur créances en souffrance	331 692 611	50 455 075
* Reprise des provisions pour dépréciations des titres de placements	95 222 824	967 412 340
* Reprise des amortissements	0	182 833 634
Dotations aux amortissements	**57 268 232**	**100 702 486**
* Dotations aux amortissements	57 268 232	100 702 486
Dotations aux provisions	**1 061 102 207**	**1 398 736 992**
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	982 472 364	446 273 694
* Dotations aux provisions pour dépréciation titres	9 368 377	29 472 805
* Dotations aux provisions pour charges et risques	69 261 466	922 990 493
Pertes sur créances irrécouvrables	**189 259 013**	**15 701 327**
* Pertes sur créances irrécouvrables	189 259 013	15 701 327
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-820 467 425**	**172 038 445**
Produits et profits exceptionnels	**75 314 844**	**108 413 397**
* Produits et profits sur exercices antérieurs	75 314 844	108 413 397
Charges exceptionnelles	**66 900 806**	**10 659 372**
* Pertes sur exercices antérieurs	66 900 806	10 659 372
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**8 414 038**	**97 754 025**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-812 053 387**	**269 792 470**

2. BILAN AU 31/12/2011

ACTIF	MONTANTS BRUTS	AMORTS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS 31/12/2011	MONTANTS NETS 31/12/2010	PASSIF	MONTANTS NETS 31/12/2011	MONTANTS NETS 31/12/2010
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	**5 430 808 362**	**0**	**5 430 808 362**	**3 901 800 350**	**DETTES INTERBANCAIRES**	**0**	**1 275 018 676**
- Caisse	419 575		419 575	606 782	- Découverts bancaires	0	881 028 676
- Avoirs en Banques	236 504 941		236 504 941	451 193 568	- Dépôts de garantie reçus	0	193 990 000
- Dépôt à terme constitué	5 100 000 000		5 100 000 000	3 450 000 000	- Emprunt à court terme	0	200 000 000
- Autres dépôts constitués	93 883 846	0	93 883 846	0	**OPERATIONS DIVERSES**	**6 393 300 305**	**5 302 026 434**
- Autres sommes /établissements de crédit	5 926 718	5 926 718	0	0			
CREANCES AVEC LA CLIENTELE	**9 735 670 732**	**3 438 430 316**	**6 297 240 416**	**7 006 196 560**	***Sous total créditeurs divers***	***172 622 726***	***149 680 406***
Créances saines	**5 207 813 235**	**0**	**5 207 813 235**	**6 196 634 423**	- Créditeurs divers	172 622 726	149 680 406
- Prêts au personnel	192 127 920	0	192 127 920	165 671 193	***sous total compte d'ordre et divers***	***6 220 677 579***	***5 152 346 028***
- Créances courantes née des garanties	4 848 964 175	0	4 848 964 175	5 883 176 960			
- Créances sur allongement de durée des prêts	166 721 140	0	166 721 140	147 786 270	- Compte d'attente passif	6 158 074 220	5 120 905 684
Créances en souffrance	**4 527 857 497**	**3 438 430 316**	**1 089 427 181**	**809 562 137**	- Compte de régularisation passif	62 603 359	31 440 344
- Créances douteuses, litigieuses et contentieuses	3 597 046 095	2 507 618 914	1 089 427 181	809 562 137			
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou cont	930 811 402	930 811 402	0	0	**RESERVES ENGAGEES**	**1 863 192 866**	**1 863 192 866**
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	**9 311 401 011**	**6 945 074 030**	**6 607 871 276**	**4 889 618 394**	- Réserves engagées aux bonifications	1 863 192 866	1 863 192 866
- obligations	600 000 000	0	600 000 000	300 000 000			
- Titres de placement	8 711 401 011	6 919 085 095	1 792 315 916	1 749 856 476	**RESERVES AFFECTEES**	**79 683 368**	**79 683 368**
sous total débiteurs divers	***56 731 531***	***25 988 935***	***30 742 596***	***117 548 836***	- Réserves affectées aux bonifications	79 683 368	79 683 368
- Débiteurs divers	56 731 531	25 988 935	30 742 596	117 548 836			
sous total comptes d'ordres et divers	***4 184 812 764***	***0***	***4 184 812 764***	***2 722 213 082***	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**2 901 287 403**	**1 978 296 910**
- Compte d'encaissement	*0*		*0*	***0***			
- Compte de recouvrement	839 624 503		839 624 503	210 101 297			
- Compte d'attente actif	3 284 381 105		3 284 381 105	2 227 067 678	- Provisions pour charges de retraite	584 378 330	542 482 108
- Comptes de régularisation actif	60 807 156		60 807 156	285 044 107	- Provision pour risques généraux	1 435 814 802	1 435 814 802
- Virements internes	0		0	0	- Autres provisions pour risques et charges	881 094 271	0
VALEURS IMMOBILISEES	**2 343 382 197**	**1 431 019 495**	**912 362 702**	**705 983 102**	**RESERVES DISPONIBLES**	**2 376 405 387**	**2 376 405 387**
- Dépôts et cautionnements	4 805 500		4 805 500	4 805 500	- Réserves affectées aux allongts de durée de prêt	0	642 000 000

					- Réserves libres	2 376 405 387	1 734 405 387
Sous total immobilisations	***2 338 576 697***	***1 431 019 495***	***907 557 202***	***701 177 602***			
- Immobilisations d'exploit. incorp. en cours	0	0	0	6 497 468	**CAPITAL**	**20 623 000 000**	**20 623 000 000**
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	156 859 400	92 378 935	64 480 465	6 119 500			
- Immobilisations d'exploitation corporelles	1 960 830 960	1 208 260 247	752 570 713	688 468 445	- Capital appelé libéré	14 648 393 574	12 912 767 382
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	2 296 606	2 296 606	0	0	- Capital appelé non libéré	5 974 606 426	7 710 232 618
- Immobilisations hors exploitation corporelles	218 589 731	128 083 707	90 506 024	92 189			
					REPORT A NOUVEAU	**-9 283 792 615**	**-8 471 739 228**
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	**5 974 606 426**	**0**	**5 974 606 426**	**7 710 232 618**			
					- report à nouveau débiteur	-9 283 792 615	-8 471 739 228
- Actionnaires, capital appelé non libéré	5 974 606 426	0	5 974 606 426	7 710 232 618			
					RESULTAT NET	**269 792 470**	**-812 053 387**
					- Résultat de l'exercice	269 792 470	-812 053 387
TOTAL	**37 037 413 023**	**11 814 523 841**	**25 222 889 182**	**24 213 831 024**	**TOTAL**	**25 222 869 182**	**24 213 831 026**

3. SYNTHESE DES COMPTES DU FSA CLOS LE 31 / 12 / 2011

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 clôturent le 33ème exercice social du Fonds de Solidarité Africain. Cet exercice se clôture avec un total de bilan de **25.222.889.182 FCFA** contre **24.213.805.043 FCFA** l'exercice précédent, soit une croissance de 4,17%, et un résultat net bénéficiaire de **269.792.470 FCFA** contre un résultat net déficitaire de 812.053.387 FCFA pour l'exercice 2010. Le résultat net bénéficiaire s'explique principalement par un accroissement des produits tant opérationnels que financiers au moment où les frais de fonctionnement sont restés quasi-stables et les provisions sur les créances impayées nettement inférieures à celles constituées en 2010.

D'une année à l'autre, les produits opérationnels passent de 1.003.778.744 FCFA à 1.300.302.182 FCFA et les produits financiers de 101.419.518 FCFA à 253.865.209 FCFA tandis que les frais de fonctionnement ressortent à 1.060.302.420 FCFA contre 1.039.720.120 FCFA une année auparavant.

Le produit net bancaire dégagé par l'activité du FSA au 31/12/2011 s'établit à 1.303.014.704 FCFA. Pour ce qui est du coefficient d'exploitation permettant de mesurer le poids des charges dans la richesse créée, il est de 0,92 pour une norme de 1. Cela signifie que la richesse créée par l'activité couvre les charges de fonctionnement. Le tableau de détermination du produit net bancaire et du coefficient d'exploitation est donné en annexe 1.

Le résultat financier de l'exercice s'établit à 246.478.439 FCFA contre 96.187.968 FCFA en 2010, soit une amélioration de 150.290.471 FCFA en valeur absolue et 156,25 % en valeur

relative. Cette amélioration s'explique par une hausse des produits sur les dépôts à terme dont le total passe de 73.490.602 FCFA à 229.899.278 FCFA d'une année à l'autre.

Le résultat d'exploitation, après la prise en compte des dotations et des reprises d'amortissements et de provisions ainsi que des pertes sur créances irrécouvrables, enregistre une amélioration significative entre 2010 et 2011 passant de -820.467.425 FCFA en 2010 à 172.038.445 FCFA en 2011, soit une amélioration de 992.505.870 FCFA (+120,97). Cette amélioration s'inscrit dans la dynamique de l'évolution positive décrite ci-dessus, de l'augmentation des produits sur le portefeuille des titres auprès de la Banque Rothschild (avec une reprise nette de provisions de 56.845.264 FCFA), et des reprises effectuées sur les amortissements des deux villas de fonction pour 182.833.634 FCFA. Il y a aussi l'impact de la baisse des provisions sur le portefeuille des créances nées des appels de garanties et des intérêts rattachés avec 446.273.694 FCFA de dotations additionnelles constituées en 2011 contre 982.472.364 FCFA pour l'exercice précédent.

Le résultat provenant des produits, charges et profits exceptionnels s'établit à 97.754.025 FCFA contre un résultat exceptionnel de 8.414.038 FCFA une année auparavant, soit une amélioration de 89.339.987 FCFA.
Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire et s'établit ainsi à 269.792.470 FCFA, constitué du résultat d'exploitation (+172.038.445 FCFA) et du résultat exceptionnel (+97.754.025 FCFA).

S'agissant de la structure du bilan, l'actif se compose des valeurs réalisables et disponibles pour 72,70 %, des valeurs immobilisées pour 3,62 % et du capital souscrit non libéré pour 23,68%. Quant au passif, il se compose d'opérations diverses pour 25,35%, des provisions pour charges de retraite pour 2,32%, des fonds propres et quasi fonds propres pour 72,33 %.

A l'actif du bilan

Les valeurs réalisables et disponibles sont composées des opérations de trésorerie et opérations interbancaires, des créances sur la clientèle, des opérations sur titres et opérations diverses.

Le total des opérations de trésorerie passe de 3.901.800.350 FCFA au 31/12/2010 à 5.430.808.362 FCFA au 31/12/2011, soit une augmentation nette de 1.529.008.012 FCFA en valeur absolue et de 39,19% en valeur relative. L'augmentation de la trésorerie s'explique principalement par l'effet conjugué des libérations du capital et du remboursement de l'échéance 2011 de la créance sur les ICS diminué des paiements effectués au titre des appels de garantie et des remboursements des dettes à court terme.

Les opérations avec la clientèle passent de 7.006.196.560 FCFA au 31/12/2010 à 6.297.240.416 FCFA, soit une diminution nette de 708.956.144 FCFA (-10,12%) qui

s'explique principalement par le règlement de l'échéance 2011 effectué par les ICS et les décaissements effectués au titre des appels de garantie.

L'encours des opérations diverses passe de 4.889.618.394 FCFA au 31/12/2010 à 6.607.871.276 FCFA au 31/12/2011, soit un accroissement de 1.718.252.882 (+ 35,14 %) qui s'explique par la comptabilisation des appels de garanties non encore réglés pour un total de 1.212.418.588 FCFA sur les dossiers MASEDA, SNTC et AIR TRANSPORT et l'augmentation des commissions d'aval et d'engagement facturées non encore réglées.

Les valeurs immobilisées nettes passent de 705.983.102 FCFA en 2010 à 912.362.702 FCFA en 2011, soit une hausse nette de 206.379.600 (+29,23 %). Cette hausse s'explique d'une part, par la réception définitive et l'immobilisation du nouveau logiciel d'exploitation (IBIS) pour un montant global de 107.855.800 FCFA et d'autre part, par la régularisation relative aux deux villas de fonction du FSA dont les valeurs nettes comptables avaient été minorées de 108.413.397 FCFA.

Le capital appelé non libéré qui était de 7.710.232.618 FCFA en 2010 passe à 5.974.606.426 FCFA, soit une diminution de 1.735.626.192 FCFA (- 22,51%). Cette diminution correspond aux libérations du capital enregistrées au cours de l'exercice 2011.

Au passif du bilan

Les dettes interbancaires qui se chiffrent à 1.275.018.676 FCFA au 31/12/2010 sont soldées au 31/12/2011.

Le solde des opérations diverses passe de 5.302.026.434 FCFA au 31/12/2010 à 6.393.320.305 FCFA au 31/12/2011, soit une augmentation de 1.091.293.871 FCFA (+20,58%). Ce solde comporte les appels de garanties non encore payés pour 3.258.470.671 FCFA, les créditeurs divers pour 172.622.726 FCFA, le compte de régularisations passif pour 62.623.359 FCFA et la quote part du capital non encore remboursée à la France pour 2.899.603.549 FCFA. L'augmentation du poste ''opérations diverses'' de 1.091.293.871 FCFA d'une année à l'autre, s'explique essentiellement par la comptabilisation de nouveaux appels de garantie pour 1.212.418.588 FCFA concernant les dossiers MASEDA, SNTC et Air Transport.

Les provisions pour charges de retraite passent de 542.482.108 FCFA au 31/12/2010 à 584.378.330 FCFA au 31/12/2011, soit une augmentation de 41.896.222 FCFA (+7,72%) correspondant à la dotation de l'année 2011.

Les fonds propres et quasi-fonds propres totalisent un montant de 18.245.190.549 FCFA au 31/12/2011 contre 17.975.332.484 FCFA une année auparavant, soit une hausse de 269.858.065 FCFA (+1,50) entre 2010 et 2011.

Les fonds propres effectifs s'établissent à 12.270.584.123 FCFA contre 10.265.099.866 FCFA au 31/12/2010, soit une augmentation de 2.005.484.257 FCFA (+19,54 %). Cette augmentation s'explique par l'effet conjugué des libérations du capital et du résultat net positif enregistré en 2011.

Au 31/12/2011, les engagements globaux du FSA (en principal et intérêts ainsi qu'en allongements de durée de prêts accordés non décaissés) s'établissent à 75.235.818.163 FCFA contre 55.071.203.554 FCFA au 31/12/2010, soit une hausse de 20.164.614.609 FCFA (+36,62%). Cette hausse s'explique par l'effet conjugué des nouvelles approbations de 2011 et des amortissements des encours de garantie. Ils se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés) pour 30.677.587.112 FCFA et en engagements virtuels pour 44.558.231.053 FCFA. Ces engagements globaux se composent de 57.624.962.063 FCFA des engagements en principal, de 16.544.540.198 FCFA des engagements en intérêts et de 1.066.315.904 FCFA des engagements en allongements de durée de prêts accordés (non encore décaissés).

FCA – FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT
61, RUE DES SORKHOS
BP 7 NIAMEY
SÉNÉGAL

MAZARS SENEGAL
14, BD DJILY MBAYE
BP 22 440 DAKAR
SÉNÉGAL

DESTINATAIRES : Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des états financiers du Fonds de Solidarité Africain,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,
- le contrôle du respect de la réglementation prudentielle.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction générale du FSA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux règles et principes comptables du Fonds de Solidarité Africain. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des 24 mai 2012 et 25 mai 2012.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers clos le 31 décembre 2011 tels que joints au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de FSA à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables du Fonds de Solidarité Africain.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par les statuts.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers du FSA au 31 décembre 2011.

Nous vous informons que la part du capital restant à libérer par les Etats souscripteurs s'élève à 5 974 millions FCFA et aurait dû être régularisée au 31 décembre 2011. Conformément à l'alinéa 4 de l'article 35 des statuts du Fonds, tout membre n'ayant pas libéré ses actions appelées est privé de l'exercice de son droit de vote jusqu'à la régularisation de sa situation vis-à-vis du Fonds ; l'article 28 des mêmes statuts stipule que tout retard dans le versement de la souscription par un Etat membre entraîne l'inéligibilité de cet Etat aux concours du Fonds.

3. RESPECT DE LA REGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques relatives au respect par le FSA des règles prudentielles définies par le Conseil d'Administration.

Il ressort de nos travaux que le FSA ne respecte pas le ratio d'exposition par contrepartie tel que défini par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers ; en effet, le dossier Société des Ciments du Golfe représente 55% des FPE alors que le maximum fixé par la norme est de 30% des FPE.

Les Commissaires aux Comptes

FCA-FIDUCIAIRE CONSEIL & AUDIT	MAZARS SENEGAL
Nouhou TARI	Taibou MBAYE
Associé- Gérant	*Associé*

4. NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

4.1. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA), sont établis conformément aux normes et principes comptables généralement reconnus. Le Plan comptable, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inspire du plan comptable bancaire de l'UMOA.

4.2. POLITIQUE D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués se font aux taux annuels suivants :

- Logiciel 50 %
- Matériel de bureau et de logement 25 %
- Mobilier de bureau 10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues 33,33 %
- Bâtiments 2 %
- Agencements et installations 33,33 %

4.3. PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (art. 42 des Statuts du personnel)

Le Fonds constitue une pension pour retraite du personnel. Cette pension est égale à 1 mois de salaire par année de présence. A la clôture de chaque exercice, il est constitué une provision égale à 1/12ème des salaires versés dans l'année.

4.4. PENSION COMPLEMENTAIRE

Le Fonds participe à la constitution d'un fonds de pension complémentaire pour son personnel. La contribution annuelle à ce fonds est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.

4.5. PORTEFEUILLE DE TITRES DE PLACEMENT ET OBLIGATIONS D'ETAT ET DEPOTS A TERME

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds possède un portefeuille de titres de placement qui sont détenus à vue ou à très court terme (1 mois). Le Fonds possède également des obligations émises par des Etats membres ainsi que des dépôts à terme auprès de différentes banques commerciales. A chaque arrêté des comptes, il est procédé à une évaluation du portefeuille de placements aux cours de cotation des titres le jour de l'arrêté et les plus ou moins-values sont comptabilisées.

Les obligations d'Etat détenues sont enregistrées à leur valeur historique. A l'arrêté des comptes, seuls les intérêts courus non encaissés sont comptabilisés en « produits à recevoir »

4.6. INTERETS DES PLACEMENTS ECHUS ET NON ENCAISSES A LA FIN DE L'EXERCICE

Les intérêts courus sur la trésorerie déposée sous forme de comptes bloqués rémunérés ou de titres obligataires non encaissés à la fin de l'exercice, sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

4.7. PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements hors bilan du FSA, considérés comme sains.

Les taux de provisionnement appliqués à ces engagements sont fixés en fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements sains en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du degré de risque. Ce sont les suivants :

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

4.8. PROVISIONS SPECIFIQUES

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique « Engagements hors bilan » et est inscrit à l'actif du bilan.

Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :

i) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

ii) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

iii) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

iv) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des **créances courantes** si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes catégories de créances en souffrance sont :

Classification	Taux minimum applicable
Créances douteuses	20%
Créances litigieuses	50%
Créances contentieuses	100%

Pour les créances devenues courantes, il est procédé ou non à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation[6] ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

- Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder, sans obligation, à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans, lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de reprise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;

[6] Identiques à ceux édictés dans l'**Instruction 94-05 de la BCEAO** règlementant le provisionnement bancaire dans la zone UMOA.

- Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du quatrième exercice. Les créances non couvertes par des sûretés réelles sont provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont déclassées en créances contentieuses ;

- Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

4.9. COMMISSIONS ET INTERETS SUR GARANTIE NON ENCAISSES

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions de garantie (ou d'aval). Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie est donné. Au 31 décembre, les commissions d'aval courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte produits à recevoir.

4.10. CHARGES A PAYER OU DETTES A PAYER

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION N°401/CA/06/2012
QUITUS AU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration, à l'issue de l'arrêté du rapport de gestion et des comptes du FSA au titre de l'exercice 2011 et suite à l'approbation de son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011, **donne quitus** au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31décembre 2011.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DECISION N°01/03/AGO/2012
APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2011

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **approuve** le rapport de gestion ainsi que le bilan et le compte de résultat clos au 31décembre 2011, faisant ressortir un total du bilan de vingt-cinq milliards deux cent vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-deux (25 222 889 182) FCFA, des engagements hors bilan de cinquante-sept milliards six cent vingt-quatre millions neuf cent soixante-deux mille soixante-trois (57 624 962 063) FCFA et un résultat net bénéficiaire de deux cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix (269 792 470) FCFA.

DECISION N°002/03/AGO/2012
AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2011

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, après approbation des comptes clos au 31 décembre 2011, et sur proposition du Conseil d'Administration, **décide d'affecter** le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2011, d'un montant de deux cent soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix (269 792 470) FCFA, en report à nouveau.

DECISION N°003/03/AGO/2012
DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds clos au 31 décembre 2011, après approbation desdits comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **donne décharge** aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat au titre de l'exercice 2011.

DECISION N°004/03/AGO/2012
QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant approuvé le rapport du Conseil d'Administration sur les activités du Fonds au titre de l'exercice 2011 ainsi que les états financiers dudit exercice, **donne quitus** aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2011.